

**RAM (LUX) TACTICAL FUNDS II**  
**Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois**  
**14, boulevard Royal - L - 2449 LUXEMBOURG**  
**R.C.S. Luxembourg B 178 133**  
**(La « SICAV »)**

**Service financier belge : CACEIS BELGIUM S.A.**  
**Avenue du Port, 86C b320, B-1000 Bruxelles**

**AVIS AUX ACTIONNAIRES**

Par la présente, nous informons les Actionnaires que le conseil d'administration de la SICAV (le « Conseil ») a décidé d'apporter les changements suivants avec effet au 13 février 2018 :

- **Changement de dénomination des classes d'actions**

Afin d'aligner les définitions des classes d'actions disponibles à la distribution et de simplifier les communications aux actionnaires, le Conseil a décidé de renommer plusieurs classes d'actions. Les changements applicables aux différentes classes d'actions et codes ISIN sont détaillés dans le document ci-joint, ainsi qu'en ligne à l'adresse suivante : [www.ram-ai.com](http://www.ram-ai.com).

- **Informations à divulguer en vertu du Règlement (UE) 2015/2365 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (le « Règlement »)**

Le Règlement exige que les organismes de placement collectif tels que les SICAV divulguent certaines informations dans leur prospectus. Par conséquent, le Conseil informe les actionnaires des changements intervenus aux chapitres 6.10 et 6.11 du prospectus. A ce jour, la SICAV et ses compartiments n'effectuent pas de transactions telles que des opérations de pension, des prêts et emprunts de titres ou de matières premières, des opérations d'achat-revente ou de vente-rachat, des opérations de prêt avec appel de marge et/ou des swaps de rendement total, tels que définis dans le Règlement relatif aux opérations de financement sur titres. Le prospectus sera mis à jour conformément aux exigences du Règlement relatif aux opérations de financement sur titres lorsque le Conseil d'administration de la SICAV décidera d'effectuer une transaction de la sorte pour un ou plusieurs compartiment(s) de la SICAV.

Cette modification sera reflétée dans une version mise à jour du prospectus publiée le 13 février 2018, dont des exemplaires seront disponibles dans les jours qui suivront sur simple demande auprès du siège social de la SICAV.

Le prospectus, les statuts, les derniers rapports périodiques en anglais ainsi que les documents d'information clé pour l'investisseur en français et en néerlandais, sont disponibles gratuitement auprès du siège social de la SICAV ainsi que du service financier belge CACEIS Belgium S.A.

La valeur nette d'inventaire est publiée dans l'Echo & Tijd.

Les documents d'informations clés pour l'investisseur doivent être lus avant de prendre la décision d'investir.

Le Conseil d'administration  
Luxembourg, le 13 février 2018